

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du Mardi 27 août 2019**  
**P.V. n° 06**

**Le Président** : M. Gérard IVORA

**Le secrétaire** : M. André ABLARD

**Présents** : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

## ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCE

- **LIGUE MEDITERRANEE des 21 & 27 AOÛT 2019** : avis favorable terrain Carnoules et F.A.F.A mairie de Signes. Pris note.
- **F.C. GRIMAUDOIS du 23 août 2019** : Renseignements minibuts. Noté.
- **U.A VALETTOISE du 26 AOÛT 2019** : Classement stade A. Second. Pris note.
- **MAIRIE DE SIGNES du 26 AOÛT 2019** : information sur travaux terrain.
- **MAIRIE D'HYERES LES PALMIERS du 27 août 2019** : Classement Stade Berteau.

## COURRIERS ENVOYES

- **F.C. GRIMAUDOIS le 23 août 2019** : Renseignements minibuts.
- **U.A VALETTOISE du 27 AOÛT 2019** : Classement stade A. Second.
- **D.P.V.A LE 27 AOUT 2019** : Classement stade Michelage de Flayosc.
- **MAIRIE DE LA VALETTE le 27 AOÛT 2019** : classement stade Jacques Roux.

### Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2019 / 2020**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 3 Septembre 2019*

**Le Président** : Gérard IVORA  
**Le Secrétaire** : André ABLARD